

MAIRIE d'ANDRÉSY
DIRECTION GÉNÉRALE
HR/HB

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 08 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit juin à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le premier juin deux mille dix-huit s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la **présidence de Monsieur RIBAUT – Maire.**

Étaient présents : M. RIBAUT – Maire – M. FAIST - M. MAZAGOL – Mme GENDRON – Mme MONTERO-MENDEZ – M. BRIAULT – M. ANNE – M. DOS-SANTOS – M. MARQUE – M. DE RUYCK – Mme LEPAGE – Mme POL – Mme LE BIHAN – Mme SAMSON – Mme BENILSI (présente à 19 h 10) – Mme BAILS – Mme PERROTO – Mme MENIN – Mme MUNERET – M. MARTZ – M. TAILLEBOIS – M. BAKONYI – Mme ALAVI – M. WASTL – M. MALLET – Mme MINARIK – M. PRES – Mme SAVET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme LABOUREY pouvoir à M. MALLET
Mme DOLE pouvoir à M. BRIAULT
M. GOXE pouvoir à M. RIBAUT
M. AUDEBERT pouvoir à M. MAZAGOL
M. LAGHNADI pouvoir à M. MARQUE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame SAMSON a été désignée à l'UNANIMITÉ - Secrétaire de séance.

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de l'ordre du jour.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

II – DÉLIBÉRATIONS

II-1 - DIRECTION GÉNÉRALE

01 – APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 AVRIL 2018

II-2 – DIRECTION des FINANCES

02 – MODIFICATION de l'AUTORISATION de PROGRAMME et des CRÉDITS de PAIEMENT PORTANT sur LES TRAVAUX d'EXTENSION du GROUPE SCOLAIRE LE PARC

II-3 DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES

03 – ATTRIBUTION des LOTS 01 à 08 du MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX pour L'EXTENSION et la MISE AUX NORMES DU GROUPE SCOLAIRE LE PARC

II-4 – DIRECTION GÉNÉRALE

04 – DÉNOMINATION du NOUVEAU PARC SPORTIF et de LOISIRS des CHARVAUX

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute avoir ajouté une délibération de dernière minute sur le nom du parc sportif et de loisirs, car il avait voulu garder ce nom « top secret » jusqu'au bout, non donné et non diffusé qui est installé dans le quartier des Charvaux avec différentes zones de jeux pour petits enfants, enfants d'âge moyen ou ados et jeunes adultes. Il sera inauguré le lendemain à 11 heures. Cela a fait l'objet d'une consultation par Internet sur laquelle il y a quelques réponses et des noms ont été proposés. La proposition qui est faite c'est le « Parc du Plein Air ».

Monsieur WASTL déclare qu'au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait substantiellement modifié une délibération au dernier moment. Il s'est renseigné et cela pouvait être pris comme un amendement de l'exécutif. Ce soir, ce n'est pas une modification de délibération, c'est une nouvelle délibération. Monsieur RIBAUT – Maire vient de la justifier en disant vouloir garder secret le nom comme si c'était quelque chose de stratégique. Rien ne l'empêchait, il y a 5 jours, de proposer une délibération avec absence de nom, mais le Conseil aurait été au courant qu'il allait être évoqué le nom de ce Parc. Il demande comment cela se fait qu'au dernier moment, une délibération soit mise.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela a été très ouvert et il y a eu une consultation, un nom est proposé pour ce Parc et ce nom sera diffusé lors de l'inauguration. Effectivement, il aurait été possible de donner une délibération sans rien. Il n'y a pas pensé, ce n'est pas plus vicieux, la proposition aurait pu se faire comme ça. Il reconnaît et demande s'il y a d'autres remarques.

L'ordre du jour est adopté par :

MAJORITÉ (AOC)	22 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX CONTRE

Soit 28 VOIX POUR et 04 CONTRE

II – DÉLIBÉRATIONS

II-1 – DIRECTION GÉNÉRALE

01 – APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 AVRIL 2018

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT - Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal du 04 avril 2018.

Le procès-verbal est adopté par :

MAJORITÉ (AOC)	22 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITÉ POUR

II-2 – DIRECTION des FINANCES

02 – MODIFICATION de l'AUTORISATION de PROGRAMME et des CRÉDITS de PAIEMENT PORTANT sur LES TRAVAUX d'EXTENSION du GROUPE SCOLAIRE LE PARC

Rapporteur : Monsieur FAIST – 1^{er} Maire Adjoint délégué au Scolaire, Périscolaire et Finances,

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération et explique qu'il s'agit de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement en fonction des résultats de l'appel d'offres et du dossier de consultation des entreprises pour la rénovation et l'extension du Groupe Scolaire Le Parc. Il est rappelé que précédemment, il s'agissait d'un montant de 5 779 196 €, sont rajoutés 214 464,12 €, le total cumulé toutes délibérations confondues est de 5 993 660,12 €.

Madame déclare qu'il n'y a pas eu de demandes de savoir s'il y avait des questions diverses.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il ne comptait pas en faire ce soir.

Madame MUNERET déclare que c'est un Conseil Municipal et elle en avait 2.

Monsieur RIBAULT – Maire déclare qu'il lui posera la question tout à l'heure. Après réflexion, il demande quelles sont les questions afin d'y réfléchir.

Madame MUNERET répond que ce sont : manifestations au stade Diagana et travaux du parking de la Gare.

Monsieur BAKONYI fera une déclaration sur la deuxième délibération, mais ne prendra pas part au vote sur les 2 délibérations.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a voté l'ouverture d'une Autorisation de Programme et les Crédits de Paiements pour les travaux d'extension du groupe scolaire Le Parc afin d'étaler le paiement sur plusieurs exercices.

La présente modification porte sur l'ajustement du montant global de l'Autorisation de Programme et par conséquent le montant des crédits de paiement. En effet, suite au lancement du marché travaux, le montant prévisionnel des travaux s'élève à ce jour à 5 349 576,12 euros TTC auquel il faut rajouter le montant de la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 612 984 euros et le montant des prestations intellectuelles qui s'élève à 31 100 euros, soit un total de : 5 993 660,12 euros.

Les réalisations antérieures sur le périmètre de l'Autorisation de Programme s'établissent à 191 399,33 euros. Par conséquent, il convient d'établir les crédits de paiement 2018 à 1 200 000 euros et d'ajuster le montant des crédits de paiement des exercices suivants à 4 602 260,79 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-3,

Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, notamment les arrêtés du 13 décembre 2007, du 29 décembre 2008 et du 14 décembre 2009,

Vu la délibération en date du 13 avril 2016 relative au vote de l'ouverture de cette autorisation de programme et des crédits de paiement afférents, la délibération n° 03 en date du 29 mars 2017 portant modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement afférents, et la délibération n° 10 en date du 04 avril 2018 portant modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement afférents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	05 VOIX POUR (M. BAKONYI ne PREND PAS
PART au VOTE)	
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITÉ POUR

DÉCIDE

Article Unique : de voter le montant de l'Autorisation de programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Révision de Juin 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice $\geq N+1$
250 – Extension du Groupe Scolaire Le Parc	5 779 196 €	214 464,12 €	5 993 660,12 €	191 399,33 €	1 200 000 €	4 602 260,79 €

II-3 DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES**03 – ATTRIBUTION des LOTS 01 à 08 du MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX pour L'EXTENSION et la MISE AUX NORMES DU GROUPE SCOLAIRE LE PARC**

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL – Maire Adjoint délégué aux Travaux, Patrimoine, Embellissement de la Ville et Systèmes d'information,

Monsieur MAZAGOL donne lecture du projet de délibération et explique qu'un appel d'offres avait été lancé sur lequel il y avait 9 lots. Une délibération a déjà été votée sur le lot 00 qui était le désamiantage parce qu'il faut partir très rapidement là-dessus et que les délais sont assez compressés pour l'été. Sur les 8 lots restants à voter :

- Le plus important est le lot 01 « démolition, gros-œuvre, V.R.D. » qui a été donné à la Société SOMMA FRÈRES, le montant est de 1 495 792 € ;
- Le lot 2 : « couverture et bardage zinc » à la Société SARMATES, 184 325,97 € ;
- Le lot 3 : « façades, bardages bois, métallerie » à la Société SOMEN, 1 400 000 € ;
- Le lot 4 : « plafonds, menuiseries, faux-plafonds », 376 856,27 € ;
- Le lot 5 : « sols souples et peinture » à la Société PAPILLON ;
- Le lot 6 : « ascenseurs », il y en a 2, 70 992 € ;
- Le lot 7 : « chauffage, ventilation, plomberie », 482 999,10 € ;
- Le lot 8 : « électricité, C.F.O., C.F.A. » à DERICHEBOURG ÉNERGIE pour 215 013,79 €.

Les travaux d'extension et de mise aux normes du Groupe Scolaire sont couverts par l'ensemble de ces 9 lots et il est demandé au Conseil Municipal de dire si les entreprises qui ont été retenues dans le cadre du marché des extensions et de mises aux normes du Parc au prix qui ont été annoncés sont corrects et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché avec les entreprises désignées comme attributaires et dire que les travaux sont inscrits au budget de la Commune.

Monsieur MARTZ demande s'il est possible de donner le calendrier maintenant que tout est validé.

Monsieur MAZAGOL répond que les travaux vont commencer le 8 juillet, même un peu avant puisque l'entreprise de désamiantage va préparer son dossier permettant les accords nécessaires pour ce type de travaux. Normalement, tout devrait être prêt pour le 8 juillet donc, à partir de la fin de l'école, il n'y aura plus d'élèves dans l'établissement.

Les cartons, le nettoyage, le vidage des classes se faisant le dernier jour et le lundi et mardi. Normalement, à partir du mercredi, toutes les entreprises vont venir pour faire les marquages sur les murs de tous les percements, tout ce qu'il y a à écrouler, à reconstruire pour qu'ensuite, il n'y ait plus de perçages à faire, qu'ils soient faits pendant la période de désamiantage. La société de désamiantage va, pendant le mois d'août, faire les perçages, les démolitions, l'évacuation des déchets afin que les entreprises puissent travailler derrière. L'électricité pourra passer ses câbles, les trous seront faits, les conduites de chauffage, ventilation seront passées, etc. L'installation du chantier va se faire à partir de la deuxième quinzaine de juin, ça se fait dans le terrain de sport qui est derrière l'école maternelle où seront installés les 4 cabanons de chantier. Initialement, il avait été prévu de faire sauter le petit mur qui est dans le terrain de sport, mais, en fait, ça ne va pas être utile. Les buts de hand seront déplacés pour que les enfants aillent de l'autre côté, mais sur un terrain rétréci. Une présentation a été faite aux parents d'élèves et à la Commission Scolaire et Travaux et lors de la Kermesse de l'école, seront présentés les plans et les photos du projet. Il y a un phasage complet qui va être fait avec les entreprises puisqu'elles vont pouvoir être rencontrées pour descendre dans le détail des travaux. Pour l'instant, la Mairie a émis des plannings qui étaient dans l'appel d'offres, il faut voir avec les entreprises si tout ou partie du planning bouge légèrement par rapport à ce qui a été prévu. L'idée c'est à la fin du mois d'août, avant la dernière semaine d'août puisque la dernière semaine, les classes seront remises en place. Pour information, une société de déménagement a été prise qui va prendre tout ce qui aura été mis dans les cartons et qui seront stockés dans la cantine pendant la période d'été. Ces cartons seront repris dans la dernière semaine d'août par le déménageur pour être remis à leur place dans les classes. Ce sont les professeurs qui ressortiront ce qu'il y a dans les cartons pour être prêts à la rentrée le 03 septembre 2018. Tout le reste des travaux découle de ça c'est-à-dire que tout ce qui sera travaux électriques, plomberie se fera pendant les cours, mais tous les travaux bruyants se feront pendant les vacances de novembre, de décembre et février. Pour l'instant, n'est fait que le bâtiment côté rue c'est-à-dire le primaire sur la rue. En août prochain, sera fait le deuxième bâtiment, cour et le bâtiment maternelle va être commencé en simultané du bâtiment rue parce qu'aujourd'hui, il n'est pas touché aux bâtiments existants. La jonction entre ce qui est créé et le bâtiment existant se fera pendant les vacances de 2019.

Monsieur PRES déclare qu'il ne faut pas hésiter à le remercier pour avoir insufflé l'idée de faire une présentation aux parents pendant la Kermesse de l'école puisqu'ils n'y avaient pas pensé donc, les parents ne sont pas au courant. Le projet d'agrandissement du Groupe Le Parc appelle 2 grandes remarques de la part d'A.E.R. La première concerne ce qui est soumis au vote. En 2015, une étude prospective sur les besoins scolaires a été réalisée afin d'anticiper l'impact des nombreux projets immobiliers prévus ces prochaines années à Andrésy. Il était souhaité éviter les conséquences de la non-anticipation de l'impact du projet immobilier sur les terrains de l'ancien collège qui avait obligé à modifier la carte scolaire afin de diriger les nouveaux arrivants vers Saint-Exupéry plutôt que vers Denouval dont la logique géographique les faisait dépendre. Cette impréparation avait contraint de démarrer dans l'urgence l'agrandissement de la maternelle Saint-Exupéry. L'étude de 2015 a amené à envisager la création de 11 classes sur l'ensemble des écoles de la Ville. Saint-Exupéry est aujourd'hui terminée, Denouval est en cours d'appel d'offres, les travaux sur le Groupe Scolaire Le Parc débuteront le 7 juillet et ceux, un temps, envisagés aux Charvaux sont, pour l'instant suspendus, en dehors de la mise aux normes P.M.R. bien entendu et l'ensemble des travaux qui sont prévus cet été, qui sont du rafraîchissement. Les travaux du Parc concernent le plus gros Groupe Scolaire de la Ville comptant actuellement 16 classes dont 13 en élémentaires et 3 en maternelle pour environ 420 élèves. Les travaux visent à ajouter 2 classes

en maternelle et 2 classes en élémentaire ainsi qu'à réhabiliter ce Groupe Scolaire qui n'a connu aucune intervention majeure depuis 50 ans alors qu'il en aurait bien eu besoin et que Monsieur RIBAUT aurait eu largement le temps de le faire durant ses 3 mandats qui couvrent les 17 dernières années. Cette longue période de délaissement se reflète d'ailleurs dans le coût financier du projet qui s'élève à 4,5 M€, l'agrandissement, en lui-même, ne coûtant que 1,5 M€ et les deux tiers restants du budget allant donc à la rénovation du bâtiment et à sa mise aux normes. La mise aux normes P.M.R. aurait dû être terminée pour le 1^{er} janvier 2015, la loi ayant été votée en février 2005. Cela laissait 13 ans soit 2 mandats pour envisager cette mise en accessibilité, mais rien n'a été fait bien que la loi y obligeait. Cela aurait sans doute l'occasion de rénover l'école avant et ne pas avoir à le faire aujourd'hui donc de lisser les coûts dans le temps, mais pour cela il aurait fallu se projeter dans l'avenir, anticiper et être soucieux du bien-être des élèves et des enseignants. C'est une des incompétences de l'équipe Municipale. Aujourd'hui, les élus A.E.R. soulignent de nombreux points positifs : l'architecte qui a été retenu a fait un travail intéressant avec les contraintes imposées. Côté maternelle, les 2 classes ajoutées permettent de ne pas toucher à la cour et s'implantent de façon intelligente dans les espaces libres situés à l'arrière de la maternelle. Il faut souligner le gros travail conjoint des parents d'élèves, des enseignants et des animateurs, réalisé à leur initiative et qui a permis de répartir finement les nouveaux espaces en retravaillant directement les plans de l'architecte pour s'adapter au plus près aux besoins des enseignants et du périscolaire. Côté élémentaire, l'architecte a été plutôt créatif avec la mise en place de marches géantes qui viennent fermer la première cour, celle des C.P., C.E.1, C.E.2 et permettent aux enfants de s'y asseoir et d'y jouer. L'habillage extérieur du bâtiment ne semble pas laid et devrait permettre de se protéger du soleil. Il est à espérer que le coût d'entretien du bardage bois a été anticipé, car il peut s'avérer fort coûteux. Autre bonne idée de l'architecte, la création de toilettes à chaque étage qui évitera aux élèves de devoir redescendre au rez-de-chaussée sans besoin d'être accompagnés. Néanmoins, certains éléments du projet sont plus contestables et posent problème. Premièrement, l'ajout des classes se fait en lieu et place du préau qui est un espace précieux et unique, car il permet de se protéger des intempéries lors des récréations et du temps de pause méridienne. Certes, un auvent est créé en fond de la première cour, mais il est de faible largeur, posé assez haut et ouvert à tout vent. Il ne protégera en rien les élèves contre les éléments. Le préau servait également d'espace de jeu et alors que le nombre d'élèves va croissant, les mètres carrés de cour vont, eux, diminuant. Comme va probablement l'opposer Monsieur FAIST, la Mairie reste dans les préconisations du Ministère. Ces préconisations indiquent les minimas à respecter, il est donc possible de faire mieux. Le fait qu'il ne soit pas tenté de maintenir la qualité de vie actuelle des espaces extérieurs en agglutinant plus d'enfants dans moins d'espace démontre une fois de plus que la casquette d'Adjoint aux Finances de Monsieur FAIST passe toujours avant celle d'Adjoint au Scolaire. L'autre point inquiétant est celui de la restauration. En mars 2017, en tant que parent d'élève élu, Monsieur PRES a été personnellement à l'initiative d'une observation d'un temps de cantine. Il a pu être constaté qu'un jour idéal avec une nourriture peu compliquée, dicit les animateurs, 254 élèves mangent dans des conditions relativement bonnes en termes de durée du repas et d'espace. Un point noir demeure : le bruit avec 80 décibels en permanence, durant 2 heures. Les nerfs des enfants et des adultes présents sont mis à rude épreuve entraînant fatigue et surexcitation. Malgré cette nourriture peu compliquée, les derniers enfants sont sortis à 13h35 en ayant une durée de repas de 20 à 30 minutes. Lorsque les conditions ont été moins idéales, il n'a pas été rare que les enfants sortent de la cantine à 13h45. Il demande ce qu'il en sera l'année prochaine avec le retour de la semaine de 4 jours et un temps de pause méridienne ramené à 2 heures au lieu de 2h15, le temps de cantine se voit amputé de 15 minutes avec un retour en classe à 13h45. Il ne faut pas être grand clerc pour

s'apercevoir que cela va au-devant de grandes difficultés. Certes, la rénovation de l'établissement prévoit un léger agrandissement de 25 places pour l'espace restauration ce qui d'ailleurs réduit le préau de la cour des grands qui est déjà petit. La cuisine ne peut être physiquement agrandie, elle est agréée pour 300 repas maximum et même s'il est dit qu'il est possible d'augmenter encore sa capacité de production, le temps de passage des enfants sur la ligne de self lui n'est pas compressible pas plus que ne l'est le temps passé à table par les enfants qui doit être officiellement de 30 minutes. Il est aussi à considérer que les 2 nouvelles classes induiront une plus grande fréquentation de la cantine. Aujourd'hui, ce sont 80 à 85 % d'enfants qui mangent au scolaire. En résumé, il y aura plus d'enfants à la cantine, 15 minutes de moins qu'aujourd'hui et un temps incompressible de passage sur la ligne de self. Ce seul problème du bien-être des enfants et du personnel périscolaire aurait dû amener à réfléchir, car face à cette question du bien-être des enfants à la cantine, il y avait plusieurs approches possibles et une fois de plus, c'est la dimension financière qui a pris le pas sur les autres. Des chaises et des tables sont rajoutées et cela ira bien. Pourtant, il y avait au moins une autre solution et ses avantages dépassaient d'ailleurs la seule question d'agrandissement du Groupe Scolaire Le Parc. C'est ce qui amène à la seconde remarque. Si le Groupe Scolaire est observé dans sa totalité, l'école est inscrite dans un terrain où se situent d'autres bâtiments appartenant à la Mairie. Du côté de la maternelle, il y a la salle associative Lepic et un petit immeuble social. Cet immeuble appartient à la Mairie qui y loge des enseignants et du personnel de Mairie. Sur la droite de l'entrée actuelle de l'école élémentaire se trouve un immeuble vétuste construit en même temps que l'école. Il est composé de 4 appartements sur 2 niveaux, les 2 logements du haut sont aujourd'hui inoccupés depuis pas mal de temps et l'un du rez-de-chaussée devrait se libérer très prochainement. Lors du lancement d'appel d'offres, Monsieur FAIST avait indiqué que les architectes avaient toute latitude dans leurs propositions et lorsque le choix de l'architecte final a été arrêté, le problème de la cantine n'ayant pas été traité de façon satisfaisante, A.E.R. a reposé la question. Monsieur FAIST a alors indiqué que seuls les bâtiments scolaires faisaient partie de l'appel d'offres, l'architecte n'a donc pas eu d'autre choix que de boucher le préau avec les 2 classes, car c'est ce qui lui a été demandé et il n'a rien pu proposer d'autre pour agrandir significativement la cantine. Pourtant, il avait au moins une autre solution, elle demandait certes de reloger les familles habitant le petit immeuble vétuste, mais cela ne valait-il pas le coup d'y penser au nom de l'intérêt général de plus de 400 enfants ? Aujourd'hui, cela voudrait dire de reloger une famille. Car se faisant, il était possible d'intégrer dans un projet plus ambitieux cet immeuble et de construire à sa place, un ensemble cuisine-réfectoire sur la base d'éléments modulaires et d'intégrer à ce bâtiment, éventuellement, l'espace nécessaire au R.A.S.E.D. pour recevoir parents et enfants en rez-de-chaussée et en toute confidentialité. Ce nouvel ensemble cuisine-réfectoire-R.A.S.E.D. avait de nombreuses vertus. L'ensemble cuisine-réfectoire actuel pouvait être reconverti en plusieurs espaces périscolaires utilisés le midi et le soir, pour se mettre au calme, au chaud en hiver, etc. idéalement placé de surcroît entre les 2 cours. Le déplacement des locaux du R.A.S.E.D. et la récupération de la salle du périscolaire permettait de ne pas avoir à construire de nouvelles classes, cela permettait le maintien du préau et ne nécessitait plus la construction de l'auvent. Mieux encore, il était envisageable de regrouper dans le Groupe Scolaire le centre aéré des 6 ans et plus des mercredis et des vacances scolaires ce qui permettait de bénéficier de 2 cours et d'un terrain de sport sur place alors que l'espace Saint-Exupéry est exigu avec une toute petite cour et sans terrain de sport depuis qu'il a été remplacé par le parking des Courcieux. Cerise sur le gâteau, cela permettait aux parents déposant des enfants d'âges différents de déposer et récupérer petits et grands facilement puisque les 2 centres se retrouvaient face à face. L'espace Saint-Exupéry libéré du périscolaire pouvait être repensé pour recevoir, par exemple, la bibliothèque qui a bien besoin d'espace. L'espace libéré par la bibliothèque, éventuellement, permettait l'agrandissement de

l'école de musique et de danse qui en a également bien besoin. Il demande pourquoi ne pas avoir intégré dans le projet la Maison Associative Lepic alors qu'il manque de structures d'accueil pour les associations. Alors qu'il est souhaité atteindre 15 000 habitants, il aurait pu être songé à un projet global intégrant structures scolaires et associatives. Il lui sera sûrement rétorqué que ce projet est plus cher, il l'est sans doute, mais solutionne 4 problématiques de locaux : Groupe Scolaire Le Parc, bibliothèque, école de musique et de danse et salle Lepic qui coûteraient beaucoup plus cher à solutionner indépendamment les uns des autres, faciliteraient la vie des parents andrésiens, les 2 centres aérés se font face, offriraient de plus grands espaces culturels et associatifs qui sont très demandés tant par les utilisateurs que par les personnels concernés et donneraient à la Ville 20 à 30 ans avant de devoir initier d'autres travaux. Monsieur PRES demande si une réflexion globale a été menée. Il ne semble pas. Il demande s'il a été pensé à l'échelle de la Ville et du temps au lieu de ne voir que le petit bout de la lorgnette. La réponse est négative, comme d'habitude. Il demande si la Mairie s'est offert la possibilité de choisir en donnant divers axes de réflexion aux architectes. La réponse est négative. Il demande s'il leur est venu à l'idée d'envisager la contrainte des travaux comme une opportunité et non une calamité, il est bien vu que non. Ce projet a-t-il été envisagé comme l'opportunité de réfléchir au mieux aux économies en frais de fonctionnement futurs ? La réponse est négative. Les normes de la R.T. 2012 par obligation, mais une isolation supérieure en minima demandée par la R.T. 2012 existe. Le devis parle d'isolation des façades, la toiture n'est donc pas isolée pourtant espace majeur de la disparition de chaleur, des panneaux solaires ne sont pas envisagés, tous ces éléments auraient induit des économies d'énergie. Il demande si les membres de la majorité ne sont pas les premiers à rappeler à chaque Conseil Municipal que les frais de fonctionnement doivent impérativement baisser, il demande pourquoi ils ne font rien quand ils en ont l'opportunité, pourquoi toujours cette vision à court terme est toujours fondée sur le coût financier immédiat sans réflexion sur les économies sur la durée. Il demande à Monsieur RIBAUT et à Monsieur FAIST s'ils pensent agir en bons gestionnaires des deniers des Andrésiens pour les 20 ans à venir. Ce mode de pensée souligne tout ce qui les sépare. Ils démontrent encore une fois dans ce projet leur incapacité à se projeter dans l'avenir et à être créatifs. Quand l'apparence est privilégiée, Trek'Ile, Halte de Plaisance, A.E.R. privilégie le quotidien des Andrésiens de tout âge et le porte-monnaie de ces derniers. C'est sûr, cela se remarque moins, mais c'est ce que les citoyens demandent aux représentants qu'ils ont élus pour préserver leurs intérêts et non briller à leurs frais. En conclusion, A.E.R. admet que la rénovation du Groupe Scolaire Le Parc recèle quelques qualités, mais aussi des défauts qui ont été soulignés, mais surtout ce projet de rénovation manque, d'une part, d'ambition, car une fois faits, les nouveaux bâtiments cohabiteront avec des bâtiments vieillissants et d'anticipation ne permettant pas de répondre aux besoins des Andrésiens à long terme. Pour toutes ces raisons, le groupe A.E.R. votera contre le projet d'extension et de rénovation du Groupe Scolaire. Les enfants méritaient bien mieux.

Monsieur RIBAUT – Maire déclare ne pas avoir grand-chose à dire par rapport à une telle déclaration. Il remercie Monsieur PRES d'avoir reconnu qu'une concertation très positive et constructive a été faite et à l'initiative de la majorité. Il dit à Monsieur PRES qu'il ne doit pas avoir de mémoire, mais c'est peut-être parce qu'il n'était pas là à ce moment-là, mais certains élus qui ne travaillent pas forcément avec la majorité se rappellent tous les travaux qui ont été faits dans les écoles dans ses 2 premiers mandats avec certains élus d'aujourd'hui. Énormément de travaux ont été faits dans les écoles à une certaine époque. Tout cela a peut-être été oublié ou fait exprès de les oublier. Il rappelle que les restaurations scolaires ont été complètement revues, corrigées et agrandies il n'y a pas très longtemps dans

tous les Groupes Scolaires, tous les restaurants ont été refaits, mais celui du parc particulièrement.

Monsieur PRES demande la liste des travaux effectués durant les mandats de Monsieur le Maire.

Monsieur RIBAULT – Maire répond les avoir déjà donnés et ils sont dans les bilans de mandats. D'autre part, le choix du maître d'œuvre et du projet s'est fait à l'unanimité et d'ailleurs largement.

Madame ALAVI indique qu'elle y était et confirme que le choix du maître d'œuvre a été fait à l'unanimité, car ce qu'il a pu faire avec les moyens qui lui ont été donnés était très bien, mais ce n'est pas forcément ce qui était le mieux à faire au niveau des moyens parce qu'il aurait pu faire plus large.

Monsieur RIBAULT – Maire répond qu'il est toujours possible de tripler les budgets, mais ce sont des choix budgétaires qui sont les leurs.

Madame ALAVI ne dit pas le contraire, elle dit qu'ils voient étroit.

Monsieur RIBAULT – Maire précise que ce sont des choix, des répartitions, de l'investissement, c'est le choix de la majorité qui l'assume. La grande déclaration consiste à dire qu'il fallait faire un projet en détruisant un immeuble ou 2, mais cela n'a pas été le choix de la majorité.

Monsieur FAIST rappelle qu'il ne fait pas partie du concours d'architecte. Dans les choix qui ont été faits que ce soit celui du Parc ou celui de Denouval ont été faits sans lui.

Monsieur PRES déclare parler du périmètre de ce qui a été donné aux travaux.

Monsieur FAIST ajoute que le choix du maître d'œuvre a été fait aussi sur des considérations financières.

Madame ALAVI le contredit en disant que le budget a été fait par lui puisqu'il est Adjoint aux Finances lui semble-t-elle.

Monsieur RIBAULT – Maire déclare que c'est la répartition des investissements, c'est un choix.

Monsieur FAIST ajoute que sur l'étude de fond et de projection des besoins globaux en classes de la Ville, Saint-Exupéry faisait partie de cette étude et son agrandissement était bien programmé dans l'étude prospective en question.

Madame ALAVI déclare que celui de Denouval n'était pas en cours et il a fallu changer la carte scolaire pour que les gens aillent vers Saint-Exupéry. C'est très logique quand les gens habitent près de la Mairie annexe d'aller à l'école à Saint-Exupéry.

Monsieur FAIST dit que ce qui est logique sur le fond des choses c'est que la décision a été prise d'agrandir les 3 puis 4, à terme, Groupes Scolaires et de ne pas créer de Groupe Scolaire ou d'école nouvelle. C'est ce qui a été fait et donc, ils ont commencé par l'école

Saint-Exupéry parce qu'il y avait un besoin immédiat de transférer les classes maternelles qui étaient physiquement dans l'élémentaire pour en faire une maternelle seule et unique correctement gérée. C'est pour cela que Saint-Exupéry a été le premier Groupe Scolaire à être agrandi et rénové.

Monsieur BAKONYI dit qu'il reprendra un point développé par le groupe A.E.R. c'est sur celui de la discussion. Il est dans une situation particulière puisqu'il ne fait pas partie de la Commission d'Appel d'Offres ni de la Commission Scolaire ni de la Commission Travaux et Finances. Le 29 mai dernier, il a envoyé un mail pour obtenir une note de synthèse de présentation du projet parce qu'il est quand même mieux de pouvoir s'exprimer sur un projet connu lors d'un Conseil Municipal. Il a été entendu puisqu'un document de 114 pages a été envoyé, à étudier en moins d'une semaine, mais qui ne permet pas d'aller au bout de l'analyse puisque ne sont mises que les offres des candidats qui ont été retenus. Un document, par volonté de transparence, qui a été envoyé en disant qu'il est non communicable. Il ne fait pas partie du jury d'appel d'offres ni d'architecte. Il ajoute qu'il est totalement impossible de s'exprimer sur ce sujet avec les documents envoyés. Il a été entendu, mais n'a pas été écouté puisqu'il n'a pas reçu de note explicative de ce projet. Il remercie Monsieur PRES dont la déclaration a le mérite de présenter le projet. Il est donc dans l'incapacité de prendre un vote sur les 2 délibérations et n'y participera pas parce qu'il trouve que Monsieur le Maire aurait pu, au-delà d'entendre, écouter cette demande qui semble légitime pour un élu, simplement d'une présentation sommaire d'un projet. C'est un projet sur lequel il est possible de discuter même ne faisant pas partie des Commissions.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il a l'impression qu'il faut écrire, envoyer des documents, ce qui est fait mais en fait on peut surtout en parler. Il demande si Monsieur MAZAGOL a refusé une réunion d'information, d'échanges pour en parler.

Monsieur BAKONYI répond qu'il n'a pas demandé à Monsieur MAZAGOL, mais a écrit à Monsieur le Maire le 29 mai en demandant des documents, mail auquel il n'a pas eu de réponse.

Monsieur RIBAUT – Maire pense qu'entre élus, il est possible de s'appeler et demander s'il est possible d'avoir des informations surtout sur la base d'un document de 119 pages. Ils n'ont jamais refusé la moindre explication.

Monsieur BAKONYI insiste sur le fait qu'il a envoyé cette demande et Monsieur le Maire ne lui a pas répondu. Il a envoyé le 29 mai, une demande de note de synthèse et un document de 114 pages a été envoyé.

Monsieur RIBAUT – Maire répond ne pas pouvoir faire de note de synthèse. Les Services n'ont pas le temps de faire des documents spécifiques de ce type.

Monsieur BAKONYI dit que si Monsieur le Maire veut discuter, il peut le faire, c'est un choix de sa part.

Monsieur RIBAUT – Maire déclare que les Services travaillent énormément, il faut bien comprendre qu'il n'est pas possible de faire des notes de synthèse. Il répond au maximum, ce dont Monsieur BAKONYI l'a plusieurs fois remercié, mais à un moment donné, sur un document pareil où il y a effectivement à échanger, une note de synthèse ne peut pas être faite. Par contre, ils peuvent se rencontrer et échanger. C'est ce qui est fait en Urbanisme.

Monsieur BAKONYI insiste sur le fait d'avoir envoyé un mail le 29 mai auquel il n'a pas eu de réponse, Monsieur le Maire aurait pu lui proposer un rendez-vous. Il dit que les Services ont fait un bon travail sur ce dossier, il ne le remet pas du tout en cause. Il remet simplement en cause la méthode qui fait que quand Monsieur le Maire est interrogé, il ne souhaite pas répondre à un élu qui n'est pas dans le dossier.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été engagée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la passation du marché public de travaux pour l'extension et la mise aux normes du groupe scolaire « LE PARC » sur la Ville d'Andrésey.

Dans le cadre de ce projet, la Ville d'Andrésey est accompagnée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, O. VILLETTE – Y. GOYET (Architecte mandataire), la société CETIS (BET structure), la société FLUGECLIM (BET fluides), la société GAMBA (BET Acoustique), le cabinet ANDRIOT (économiste), qui a réalisé les pièces techniques du dossier de consultation, ainsi que le rapport d'analyse des offres pour les lots n° 01 à 08 désignant les sociétés mentionnées ci-dessous comme étant celles ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Il convient de suivre la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre émise dans son rapport d'analyse des offres en désignant les sociétés suivantes, comme attributaires des différents lots du marché public de travaux d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire « LE PARC », pour les montants indiqués :

LOT	SOCIÉTÉ	MONTANT EN € HT
LOT 01 – DÉMOLITION, GROS ŒUVRE, VRD, CARRELAGE ET ÉTANCHÉITÉ	SOMMA FRÈRES Domaine de Saint Paul – Bat 19 102 route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS- CHEVREUSE	1 495 792,98 €
LOT 02 – COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	SARMATES 30 Grande Rue 78910 TACOIGNIÈRES	184 325,97 €
LOT 03 – FAÇADE, BARDAGE BOIS, MÉTALLERIE	SOMEN 18 rue Dantier 95100 ARGENTEUIL	1 400 000,00 €

LOT 04 – CLOISONS, MENUISERIES, FAUX- PLAFONDS	JPV 590 rue J. Monod 27017 ÉVREUX	376 856,27 €
LOT 05 – SOLS SOUPLES, PEINTURE,	PAPILLON 125 rue de Silly 92100 BOULOGNE- BILLANCOURT	111 000,00 €
LOT 06 – ASCENSEUR,	OLEOLIFT 13 avenue Paxton 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE	70 992,00 €
LOT 07 – CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE,	GED - MANTES ELECTRO FLUIDE PI Vaucouleurs 15 rue de la Vaucouleurs 78711 MANTES-LA-VILLE	482 999,10 €
LOT 08 – ÉLECTRICITÉ CFO – C.F.A.	DERICHEBOURG ÉNERGIE 35 rue de Valenton – CS 60014 94046 CRÉTEIL	215 013,79 €

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public avec ces entreprises pour les montants susvisés.

Le dossier relatif au marché public de travaux d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire « LE PARC » est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 19 du Conseil Municipal en date du 29 mai 2018, relative à l'attribution du lot 00 – travaux de désamiantage du marché public de travaux d'extension et de mise aux normes du Groupe Scolaire « Le Parc » ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux du 31 mai 2018,

Vu le dossier relatif au marché public de travaux d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire « LE PARC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	05 VOIX POUR (M. BAKONYI ne PREND PAS
PART au VOTE)	
OPPOSITION (AER)	04 VOIX CONTRE

Soit 28 VOIX POUR et 04 VOIX CONTRE

DÉCIDE

Article 1er : que les entreprises retenues dans le cadre du marché public de travaux d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire « LE PARC », sont les suivantes :

- LOT 01 : Société SOMMA FRÈRES, sis Domaine de Saint Paul, Bât 19, 102 route de Limours, 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE, de 1 495 792,98 euros hors taxes, soit 1 794 951,58 euros toutes taxes comprises,
- LOT 02 : Société SARMATES, sis 30 Grande Rue, 78910 TACOIGNIÈRES, pour un montant de 184 325,97 euros hors taxes, soit 221 191,16 euros toutes taxes comprises,
- LOT 03 : Société SOMEN, sis 18 rue Dantier, 95100 ARGENTEUIL, pour un montant de 1 400 000,00 euros hors taxes, soit 1 680 000,00 euros toutes taxes comprises,
- LOT 04 : Société JPV, sis 590 rue J. Monod, 27017 ÉVREUX, pour un montant de 376 856,27 euros hors taxes, soit 452 227,52 euros toutes taxes comprises,
- LOT 05 : Société PAPILLON, sis 125 rue de Silly, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un montant de 111 000,00 euros hors taxes, soit 133 200 euros toutes taxes comprises,
- LOT 06 : Société OLEOLIFT, sis 13 avenue Paxton, 77164 FERRIÈRES-EN-BRIE, pour un montant de 70 992,00 euros hors taxes, soit 85 190,40 euros toutes taxes comprises,
- LOT 07 : Société GED – MANTES ELECTRO FLUIDE, sise PI Vaucouleurs, 15 rue de la Vaucouleurs, 78711 MANTES-LA-VILLE , pour un montant de 482 999,10 euros hors taxes, soit 579 598,92 euros toutes taxes comprises,
- LOT 08 : Société DERICHEBOURG ÉNERGIE, sis 35 rue de Valenton – CS 60014, 94046 CRÉTEIL, pour un montant de 215 013,79 euros hors taxes, soit 258 016,55 euros toutes taxes comprises,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché public avec les entreprises désignées comme attributaire.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

II-4 – DIRECTION GÉNÉRALE

04 – DÉNOMINATION du NOUVEAU PARC SPORTIF et de LOISIRS des CHARVAUX

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture du projet de délibération et explique qu'il y aura l'inauguration le lendemain, une autre proposition aurait pu se faire ce dont il convient. Il y a un nouveau nom qui doit être donné. Une consultation a été faite auprès des Andrésiens par Internet ou par courrier ou par parole. Un nom a retenu l'attention de la majorité qui est celui de « Parc du Plein Air ». Il ajoute qu'il a été très apprécié du club historique d'Andrésey qui n'avait pas donné de nom, mais qui, dans ses documents, a trouvé que c'était bien. Parce que ce nom fait référence à la nature, c'est une chose, aux équipements qui sont la pratique de sports et loisirs de plein air, mais aussi à l'histoire locale. Il existait, non loin du Parc, une école de la Chambre de Commerce bien connue qui était initialement l'Atelier-École de « Plein Air ». Sur les recherches qui ont été faites par le club historique d'Andrésey, cette école de « Plein Air » avait été fondée en 1929 par Monsieur Paul DUFLOS qui avait installé sur sa propriété des ateliers de fabrication d'emballages de petits outillages. Le terrain de cette école fut revendu en 1931 à la Chambre de Commerce de Paris qui développa l'Atelier-École de Plein Air où les enfants étaient formés aux métiers du bois, du fer, de l'artisanat rural, du jardinage, tout en recevant un complément d'instruction générale. Cette école a fonctionné sous le nom de « Centre de formation industrielle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ». La Chambre de Commerce et d'Industrie ayant cédé son terrain au C.F.I., le lieu va désormais laisser place à un ensemble immobilier qui intègre, respecte et rénove la ferme de Montfleury, le bâtiment Meulière et le magnifique parc attenant où furent accueillis, éduqués de nombreux jeunes de 1931 à nos jours. Il est proposé de nommer « Parc du Plein Air » le nouveau parc sportif et de loisirs situé à proximité de l'école, c'est considérer le quartier des Charvaux dans son ensemble général.

Monsieur WASTL déclare qu'une consultation a été faite auprès des Andrésiens et demande s'il est possible d'en connaître le résultat.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que le principal, c'est sur les sites. Il y a eu tout ce qui tourne autour du « Parc de l'Hautil », des « Hauts de l'Hautil », du « Cœur de l'Hautil », des « Coteaux de l'Hautil », mais le nom de l'Hautil est déjà tellement utilisé. Il y a eu aussi « Parc des Charvaux », « Parc de la Butte » parce qu'à un moment donné, tout cet ensemble a été très agricole et vert entre la lisière de l'Hautil et les Charvaux et s'appelait la « Butte ». Il y a eu aussi « Parc des champs », « Parc de la lisière des champs », « Parc des vignes », « Parc des coteaux », « Parc du Plein Air » ensuite « Parc des rouges-gorges », « Sport et nature », « des sangliers », « des carrières », « Parc Eden Parc », « Parc Arena city stade », « le Bastos », « Rosaparc ».

Dans les noms à personnalités : « Simone Veil », « Renefer », « David Douillet », « Arnaud Beltrame », « Coubertin », « Alice Milliat ». Personnalités andrésiennes : « Maurice DELAMOTTE », « FANTOMAS », « Alain BEUCHERIE », « Bernard GUIGNEDOUX », « Jacques NEGRE » et en sportifs actuels, ont été proposés « Randy DE PUNIET » qui est un champion moto d'endurance avec qui il y a eu des échanges, mais qui n'a pas donné suite. Il a même été proposé « Yamakasi », les gens qui se promènent d'un immeuble à l'autre.

Monsieur WASTL déclare qu'il y a des statistiques et demande quel a été le nombre de réponses, s'il y a un nom qui est arrivé premier.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'en premier, c'était « Alain BEUCHERIE », mais c'est une association dont les membres se sont exprimés de nombreuses fois.

Monsieur WASTL déclare que c'est comme pour le « Parc des Vikings », un sondage est organisé, mais la réponse finale n'est pas respectée parce que le « Parc des Vikings » avait été aussi choisi, in fine, par le club historique d'Andrésy.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que c'est très difficile. Le « Parc des champs » a eu une voix, « La lisière des champs », un vote, « COUBERTIN », un vote, « Alice MILLIAT », un vote, « Arnaux BELTRAME », un vote, c'est très réparti.

Monsieur WASTL trouve qu'il y a une incohérence et demande si c'est le club historique d'Andrésy qui a choisi ce nom.

Monsieur RIBAUT – Maire répond par la négative, le Club Historique d'Andrésy a trouvé cela très bien et a donné des informations complémentaires sur l'École de Plein Air.

Monsieur WASTL ajoute que le nom est découvert ce soir. Il trouve que c'est un nom totalement désincarné et redondant avec l'environnement dans lequel il est installé, cela aurait pu être « le Parc des enfants » et puis inapproprié parce qu'à supposer qu'il soit voulu rendre hommage à la C.C.I.P., ce n'est pas le même endroit. Il ajoute que dans le projet immobilier, il y aura un parc et demande s'il va s'appeler le « Parc du Plein Air 2 ». Il trouve que c'était l'occasion de rendre hommage à un Andrésien célèbre ou alors trouver un nom plus approprié, le « Parc de l'Hautil » ne le choquait pas même s'il existe la rue de l'Hautil.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que sur le nom Hautil, il y a beaucoup de déclinaisons.

Monsieur WASTL ajoute que Monsieur le Maire dit que l'Atelier-École s'appelait « Plein Air », mais en fait, sur le site du club historique d'Andrésy, ce n'est pas écrit cela. Il est dit qu'il existait un Atelier-École de plein air qui recevait des enfants malingres. Ce n'est pas un nom propre.

Monsieur RIBAUT – Maire le contredit et explique qu'il y a une photo avec Atelier-École de plein air.

Monsieur WASTL demande si c'était le nom propre.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme, c'est le nom qui a été donné en 1931 quand la Chambre de Commerce a acheté l'Atelier-École de Monsieur DUFLOS qui l'avait créée en 1929. C'est la référence à l'histoire, à un lieu.

Madame MENIN dit que comme il y a la rue du Bel-Air, il aurait pu être fait le « Parc du Bon Air ».

Monsieur TAILLEBOIS déclare que ce qui aurait pu être intéressant c'est un nom qui évoque quelque chose pour les jeunes qui vont être les principaux utilisateurs, un sportif connu, un chanteur.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'ils y ont tous pensé, mais il n'a pas eu leurs propositions.

Monsieur WASTL demande pourquoi il n'a pas été demandé au Conseil Municipal il y a 3 mois d'y réfléchir et de décider ensemble.

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il n'était pas au courant de la consultation sur Internet ce qui l'étonnerait.

Monsieur WASTL dit qu'une consultation a été lancée sur Internet, elle n'est pas respectée, mais demande pourquoi ne pas avoir demandé aux 33 élus du Conseil de réfléchir. Il dit à Monsieur le Maire qu'il a vraiment du mal avec la consultation.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que c'est la meilleure.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique qu'il sera procédé, le samedi 9 juin à 11h, à l'inauguration du nouveau Parc sportif et de Loisirs des Charvaux, situé rue de Penthièvre, constitué d'un City-parc, d'installations de Street Workout et d'aires de jeux et de détente.

Il convient de donner un nom à ce nouveau Parc, ainsi que cela a été fait pour les tous les autres Parcs publics de la Ville (Square Peyré, Parc de la Côte verte, Parc des Cardinettes, Parc de l'île Nancy, Parc des Vikings, Parc naturel et pédagogique Trek'Ile).

À cet effet, une consultation a été lancée auprès des Andrésiens par Internet.

Un nom a retenu l'attention : celui de « Parc du Plein Air ».

En effet, ce nom fait à la fois référence à la nature même et à la vocation du Parc, dont les équipements sont tous dédiés à la pratique sportive et aux loisirs de plein air, mais aussi à l'Histoire locale, car il existait non loin du Parc une école de la Chambre de Commerce de Paris dénommée initialement « Atelier-École de plein Air ».

Suivant les recherches faites par le Club Historique d'Andrézy, cette école de plein air avait été fondée en 1929 par M. Paul DUFLOS, qui avait installé sur sa propriété des ateliers de fabrication et d'emballage de petit outillage. Le terrain et cette école furent vendus en 1931 à la Chambre de Commerce de Paris, qui y développa un « Atelier-École » de plein air, où les enfants étaient formés aux métiers du bois, du fer, de l'artisanat rural du jardinage, etc., tout en recevant un complément d'instruction générale.

Cette école a fonctionné par la suite sous le nom de Centre de Formation Industrielle (CFI) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, au 25 avenue des Robaresses.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ayant cédé son terrain et le CFI, le lieu va désormais laisser place à un ensemble immobilier qui intègre, respecte et rénove la ferme de Montfleury et le magnifique parc attenant, où furent accueillis, éduqués et formés de nombreux jeunes, de 1931 à nos jours.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose de dénommer « **Parc du Plein Air** » le nouveau Parc sportif et de Loisirs situé à proximité de cette ancienne école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 ABSTENTIONS
OPPOSITION (AER)	04 ABSTENTIONS

Soit un VOTE à l'UNANIMITÉ POUR

DÉCIDE

Article 1^{er} : de dénommer « **Parc du Plein Air** » le nouveau Parc sportif et de Loisirs situé rue de Penthièvre.

Article 2 : de confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue à 19h50.

Questions orales

Manifestations Complexe Sportif Diagana

Madame MUNERET déclare que le complexe sportif Diagana accueille chaque week-end, tous les ans, en fin d'année, un grand nombre de manifestations ce dont elle se réjouit, car il est bien utilisé. Ce week-end, il y avait le basket et un tournoi de pétanque, au niveau du stationnement, c'était l'anarchie. Elle a pris des photos et des vidéos qu'elle n'a pas mises sur Facebook parce qu'elle voulait en parler en Conseil Municipal, mais ça le méritait. Un Andrésien lui a envoyé une vidéo qu'il avait prise sur la rue du Général Leclerc à l'entrée, c'était dangereux, les gens étaient sur les pelouses, sur les trottoirs. Le samedi, il y avait même des personnes qui étaient garées sur le trottoir de la rue Marie-Jeanne Pruvot c'est-à-dire qu'il n'était pas possible de passer. Elle revient donc à la proposition qu'Andrésy Dynamique a faite à maintes reprises à savoir signer une convention avec le collège pour que le parking du collège puisse être utilisé par la Ville lorsqu'il y a des manifestations de cette ampleur. Ça ne s'est pas fait alors que le basket a utilisé le dimanche la cour du collège puisqu'il y avait des minis tournois. De plus, c'est pratique, il y a une ouverture directe sur Diagana. Elle demande quelle est la position, car on le fait déjà pour les 20 Bornes.

Monsieur RIBAUT – Maire déclare être d'accord avec la proposition. C'est fait régulièrement notamment pour la Fête du Sport, pour le Forum, pour les 20 Bornes. Quelquefois, c'est un peu difficile, mais cette fois-ci, effectivement, cela a été particulièrement débordant.

Madame MUNERET indique que cela se fait juste deux fois par an.

Madame MUNERET précise que ce n'est pas la première fois, c'est la période qui veut ça.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute que cette manifestation est particulièrement volumique.

Madame MUNERET déclare qu'il y a le même problème au moment du Twirling bâton et tant mieux, c'est que ça fonctionne, mais au niveau du stationnement, c'est ingérable, c'est anormal jusque dans les résidences où il faut mettre une grille pour que les gens ne rentrent pas.

Monsieur RIBAUT – Maire est d'accord.

Madame MUNERET ajoute qu'il y a eu le tournoi de pétanque et il y avait un morceau de la grille, sur le parking du bout qui est plus près de la rue du Général Leclerc, qui a été enlevé. Régulièrement, cette grille est tordue pas forcément par les jeunes, mais là la pétanque ce n'est pas forcément des jeunes.

Monsieur RIBAUT – Maire dit que c'est inadmissible, il ne veut pas ouvrir sur le parking.

Madame MUNERET trouve regrettable que les Services Techniques interviennent régulièrement, les grilles sont tordues, il faut les remettre en état et demande s'il ne peut pas être envisagé de mettre une porte à cet endroit-là. De toute façon, le gardien, lorsqu'il fait le tour du stade, il doit vérifier qu'il ne reste personne qui serait assis donc, en faisant le tour, il fermerait ce qui serait plus simple et notamment pour les personnes qui jouent à la pétanque. C'est une suggestion à retenir.

Parking de la Gare

Madame MUNERET demande quel est le planning de ce parking parce que les travaux devaient être terminés pour la fin juin puisque la convention avec la S.N.C.F. s'arrêtait.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que la réception des travaux va se faire courant de la semaine prochaine, vers le 15-16. Le 19, l'ouverture est prévue. Il y aura des signalétiques qui se mettront en place. La date fatidique est le 28 juin. Il y a un peu de temps, mais il faut que les gens s'habituent. Pendant un certain temps, tous les parkings vont rester ouverts, que les gens pratiquent les nouveaux parkings avant de fermer le parking que la S.N.C.F. oblige à fermer par obligation juridique.

Madame MUNERET déclare que début avril, il avait été dit qu'il y aurait une information faite aux alentours pour prévenir les riverains et les utilisateurs.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'un article dans le dernier journal a été fait, il y en a un nouveau dans celui qui sort incessamment sous peu et va être mis en place avec signalétique et des flyers. On est dans les temps.

La séance est levée à 19h55.

Andrézy, le 03 juillet 2018



Le Maire,

Hugues RIBAUT